

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00552

PROGRAMMATION FRENCH TECH SAINT-ETIENNE - PARTENARIAT AVEC MANUTECH ET CGPME

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 25 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 96

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 116

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET,

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 décembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161012-D20160055210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161212

Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
Mme Catherine CHAPRON donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Rémy GUYOT,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON,
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Babette LUYA,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Marc ROSIER donne pouvoir à Mme Annick ROATTINO,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Michel BEAL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Henri BOUTHEON,
Mme Hélène BRUYERE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Roland GOUJON, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
M. Florent PIGEON, Mme Joelle RICARD, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

PROGRAMMATION FRENCH TECH SAINT-ETIENNE - PARTENARIAT AVEC MANUTECH ET CGPME

I – PARTENARIAT AVEC MANUTECH

Manutech souhaite proposer la mise à disposition d'équipements pour permettre à des start-ups de réaliser rapidement une preuve de concept qui est capitale dans le domaine industriel pour atteindre un temps de déploiement et de mise sur le marché plus faible et moins onéreux. .

Avec le label French Tech, Manutech a pour ambition dans les 5 prochaines années d'accueillir des talents du monde entier pour accompagner près de 75 projets avec un objectif ambitieux de lever des fonds pour 10 Tech Champions sur le modèle de Keranova (en 2015, la start-up Keranova est née grâce à la validation de son concept obtenue en 48H00 sur les équipements Manutech et ces résultats concrets lui ont permis en 6 mois de lever 5 M€ de financement auprès de fonds d'investissement et d'engager le recrutement pour son démarrage d'activité de 20 collaborateurs).

Manutech a par ailleurs pour objectif la mise en place d'un fonds d'investissement avec des partenaires industriels qui pourra intervenir sur les premières levées de fonds des startups.

Dans ce contexte, Saint-Etienne Métropole est sollicitée par Manutech pour une subvention d'un montant de 50 000 €/an pendant 3 ans pour accompagner l'amorçage de ce dispositif de détection, maturation et d'accélération de startups industrielles (environ 50% de la dépense totale). Il a été proposé de répondre favorablement à cette demande.

II – PARTENARIAT AVEC CGPME FOR STARTUPS

Le développement de startups industrielles sur notre territoire amène à identifier deux difficultés :

- ✓ Nous constatons une carence en locaux de petites surfaces (50 à 200 m² d'ateliers avec 25 à 100 m² de bureaux) mais bénéficiant de conditions logistiques optimale (cf. difficulté à trouver des produits de sortie de pépinière pour les occupants du BHT). En parallèle les entreprises « traditionnelles » disposent souvent de m² disponibles et ont besoin de se familiariser aux nouvelles méthodes de travail qui se développent au sein des startups ;
- ✓ Ces jeunes entreprises ont besoin de financement et surtout de pouvoir s'appuyer sur des compétences, des équipements de fabrication et toute une « supply chain » pour développer leur marché. Or les PME ont parfois de l'épargne mobilisable et disposent

de ressources (machine, entrepôt, expertises techniques, capacité logistique..) qui pourrait répondre à ces besoins.

En réponse à ces difficultés rencontrées par les startups industrielles, la CGPME a mis en place le dispositif CGPME for startups. Initié dans le Rhône, ce programme a d'ores et déjà concerné près de 100 startups.

Dans ce contexte, Saint-Etienne Métropole est sollicitée par la CGPME Loire pour une subvention d'un montant de 90 000 € sur 3 ans (30 000 €, 30 000 €, 30 000 €, environ 40% de la dépense totale). Il a été proposé de répondre favorablement à cette demande.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **décide d'attribuer une subvention de 150 000 € à Manutech au titre de la programmation Frenchtech #Manufacturing selon l'échéancier suivant :**

<i>Subvention 2016</i>	<i>Subvention 2017</i>	<i>Subvention 2018</i>
<i>50 000 €</i>	<i>50 000 €</i>	<i>50 000 €</i>

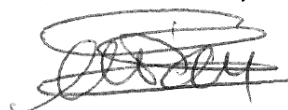
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2016 sur le compte INUM 20422 ;**
- **décide d'attribuer une subvention de 90 000 € à la CGPME Loire pour le programme CGPME for Startup au titre de la programmation Frenchtech #Manufacturing selon l'échéancier suivant :**

<i>Subvention 2016</i>	<i>Subvention 2017</i>	<i>Subvention 2018</i>
<i>30 000 €</i>	<i>30 000 €</i>	<i>30 000 €</i>

- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2016 sur le compte INUM 204-111 ;**
- **approuve le projet de convention triennale type de financement ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions de financement relatives à ces projets et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de ces affaires.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU